



Administration Générale

Comité directeur

PV N°08 de la réunion du samedi 12/05/12 Comité directeur

Présents :

Mohamed Boinariziki
Sidi Hamada-Hamidou
Omar Said Omar,
Omar Halidi
Said Issoufi
Maoulana Oili
Abdourahamane Omar-Elwadoud
Hamouza Bacar Anzizi
Soudjaouma Assmahane
Djoumoi Bourahima
Harouna Rassuhi
Baco Moussa

Absents excusés :

Selemani Attoumani
Bacar Issoufi
Olivier Jean François
Boina Assadi

Assisté par :

Chadhouli Touli

Ordre du jour :

1. Approbation de PV n°7 et de PV de l'Assemblée générale du 08/04/12.
2. Championnat :
 - Observations faites dans les différentes commissions,
 - Les clubs non engagés,
 - Les horaires des rencontres
3. Situation de la ligue et les affaires judiciaires en cours
 - Appel du Procureur,
 - Affaires Ali Said et Guillaume
4. Plan social et de remboursement des dettes selon les informations obtenues.
5. Divers :
 - Préparation de l'AG de mois de juin 2012,
 - Saisir les clubs qui ont des dettes,
 - Les sorties : Madagascar, U15.

1. Approbation de PV n°7 et de PV de l'Assemblée générale du 08/04/12 :

- **PV n°7** : approuvé avec une observation, préciser pourquoi le comité directeur avait demandé aux 3 personnes suivantes de se retirer lors de la prise de décision concernant l'affaire ASJ Handréma et Racine du Nord, il s'agit de :

Hamouza Bacar Anzizi : Arbitre de la rencontre,

Baco Moussa : Membre de la commission de discipline qui a jugé l'affaire,

Chadhoul : Agent de la ligue et originaire d'Acoua

- **PV assemblée générale du 08/04/12** : approuvé par le comité directeur. Maintenant il faut le publier.

2. Championnat :

- Observations faites dans les différentes commissions,

Commission régionale des arbitres :

Les désignateurs des différents niveaux doivent bien se coordonner et également tenir compte des horaires et des dates des rencontres. Cela concerne le championnat masculin et féminin.

Commission régionale sportive et des terrains :

Eviter de faire jouer des matchs de championnat sur des terrains neutres pour des mesures de sécurité mais également par rapport aux dispositions des textes en vigueur.

Respecter le délai de 8 jours pour les programmations des rencontres sauf dans les cas particuliers.

Tenir compte des horaires des rencontres féminines et des plateaux comme il a été décidé par le comité directeur.

Les dernières mises à jour des calendriers seront remises aux clubs très prochainement.

Commission technique :

Le comité directeur a demandé à la commission technique de rappeler les obligations des clubs par rapport au statut des éducateurs et conformément aux dispositions du règlement 2009.

Le comité directeur demande également à la commission technique de réfléchir à des mesures dérogatoires pour la conformité de notre règlement par rapport aux règlements généraux, bien sûr concernant le volet éducateur.

- **Les clubs non engagés pour la saison 2012 :**

Les clubs dont les noms suivent n'ont pas engagé pour la saison 2012. Les joueurs qui évoluaient dans ces clubs, peuvent aller dans leur club de leur choix et leurs licences seront dispensées de cachet « MUTATION ». Il s'agit des clubs suivants :

Civil : Maharavou Sport, Guiné Club, FC Tsoundzou, Enfant du Sud, AS Tour Eiffel, USC Bandré, USCJ Longoni et Tzoundzou FC.

3. Situation de la ligue et les affaires judiciaires en cours

- **Appel du Procureur :**

Le Procureur a fait appel par rapport à la décision de tribunal de commerce concernant la situation de la ligue de football.

Le comité directeur a décidé de prendre un avocat pour défendre la ligue sur ce point mais aussi concernant les affaires de Guillaume et Ali Said.

4. Plan social et de remboursement des dettes selon les informations obtenues

L'état financier de la ligue pour sortir les dettes exactes est fait plus des propositions d'échéancier de remboursement.

A titre d'information, les dettes de la ligue s'élève à environ 270 000 € dont 51 000 € concernent directement le fonctionnement de l'institution (charges sociales, factures EDM, télécom, assurance corporel et les honoraires de commissaire au compte).

Le comité directeur a donné mandat au trésorier de négocier l'assurance corporel.

Pour mémoire, la ligue n'a pas payé cette assurance depuis 3 ans.

Il est à noter que les ressources de la ligue sont inférieures aux charges d'où la grosse difficulté face aux circonstances actuelles (gestion courante, les frais d'avocats par rapport aux procédures en cours etc.).

5. Divers :

- **Affaire Issoufa Said (entraîneur des U15) :**

Après débat au sujet d'un fait qui s'est déroulé lors de la sortie des U15, le comité directeur a décidé de suspendre Monsieur Issoufa SAID de toutes fonctions liées au football jusqu'à un nouvel ordre et dès la réception de sa notification.

- **Rapports des sorties UFFOI et U15 :**

Les représentants de la ligue de football et les dirigeants des clubs doivent impérativement présenter leur rapport à la ligue de football et dans le meilleur délai.

- **Dettes des clubs :**

L'état des dettes des clubs est fait et ils s'élèvent à environ 15 000 €. Les clubs concernés seront saisi par écrit dans les prochains jours.

Le Secrétaire

Le Président